



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Mars 2011

Date de la convocation 23 Février 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, M.TOLOS Joseph, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.TOLOS Joseph ; M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; M.BORE Jacques à M.SEGURA René ; M.MALBEC Sylvain à M.FAVIER Marc ; M.MARTINEZ Antoine à M.GARROFE Gilbert ; Mme MIRET Christiane à M.BRUN Olivier ; Mme PUJOL MONNIER Chantal à M.BLANQUER Alain ; M.VIALA Daniel à M.OLLIER Pierre.</p>		

Objet : Compte administratif 2010 – Budget annexe de la zone d'activités de la Lergue

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire que conformément au projet de compte administratif 2010 du budget annexe de la zone d'activités de la Lergue, il est proposé au conseil communautaire de :

- Donner acte de la présentation du compte administratif 2010

- Constater les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- Arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2010	Chap.	Désignation	CA 2010
011	Charges à caractère général	1 309.00	74	Subvention d'équilibre	38 496.21
66	Charges Financières	5 543.34			
002	Déficit de fonctionnement N-1	31 643.87			
TOTAL DEPENSES		38 496.21	TOTAL RECETTES		38 496.21

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2010	Chap.	Désignation	CA 2010
16	Remboursement emprunts	7 351.86	001	Excédent d'investissement N-1	64 674.40
TOTAL DEPENSES		7 351.86	TOTAL RECETTES		64 674.40

RESULTAT -----> Excédent	57 322.54
------------------------------------	------------------

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Donne acte de la présentation du compte administratif 2010 du Budget annexe de la zone d'activités de la Lergue,

Constata les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontais, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 Mars 2011